

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA
MISSION DE MEDIATION SOCIALE ENERGIE ASSUREE
PAR L'ASSOCIATION ALIS SUR LE TERRITOIRE DU
CISMONTE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse agit, dans le cadre des Plans Départementaux d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), pour le maintien dans le logement des ménages en difficulté.

En matière de lutte contre la précarité énergétique, et dans la continuité des objectifs fixés par le PDALHPD sur le territoire du Cismonte, elle a souhaité, avec EDF, aider ces mêmes publics à prévenir les impayés d'énergie et à maîtriser leur consommation.

Ainsi, depuis 2009, une mission de médiation sociale énergie est confiée à l'association Accès au Logement et à l'Insertion Sociale (ALIS).

Cette mission a pour objectif d'accompagner les ménages en situation de précarité et rencontrant des difficultés dans le règlement de leurs factures d'électricité.

Le repérage et l'orientation de ces publics sont assurés, soit dans le cadre des demandes d'aides du Fonds Unique Logement Energie, par les travailleurs sociaux de la Collectivité de Corse, du Centre Communal d'Action Sociale de Bastia, soit directement par l'association ALIS.

L'accompagnement réalisé par l'association ALIS porte sur :

- une action de conseil dans la gestion du budget énergie (information sur les abonnements, modes de règlement, chèque énergie) et la prévention des impayés de factures en lien avec EDF.
- une action d'éducation en matière d'économie d'énergie par des visites à domicile.
- une action de sensibilisation auprès des bailleurs publics et privés sur l'intérêt de l'amélioration du confort des logements énergivores, notamment par le repérage et l'orientation des publics éligibles aux aides de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE) dans le cadre de l'amélioration de l'habitat et de la rénovation énergétique.

Le financement de ces actions est assuré par EDF à hauteur de 30 000 euros et par la Collectivité de Corse à hauteur de 20 000 euros.

L'analyse du bilan montre une légère augmentation de l'activité en 2018 avec 77 rencontrés lors de visites à domicile.

L'objectif pour 2019 est fixé à 85 ménages.

Il convient donc de reconduire cette participation pour le même montant.

Les crédits sont inscrits au budget de la Collectivité de Corse (programme N5121B, chapitre 934, fonction 428, compte 65568).

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver la convention d'objectifs relative à la médiation sociale énergie à conclure avec EDF et l'association ALIS pour l'exercice 2019 telle que figurant en annexe.
- d'approuver la convention de financement à conclure avec l'association ALIS pour l'exercice 2019 telle que figurant en annexe.
- de fixer la participation de la Collectivité de Corse à la mission de médiation sociale énergie à 20 000 euros pour l'année 2019.
- de m'autoriser à signer les conventions ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.